

Passages faune – A51 – Diffuseur de Cadarache :

Concernant la création de passages pour la petite faune au niveau du ravin de la Bête, les différents éléments liés aux continuités écologiques de la zone du projet sont figurés sur la carte ci-dessous. A noter que les contours de l'enceinte grillagée du CEA restent incertains :



Buse autoroutière A51 :

La buse autoroutière existante, de type ARMCO, est destinée au passage du ravin de la Bête sous l'autoroute A51. Son diamètre est important de sorte qu'il subsiste en rive gauche du cours d'eau une banquette suffisamment large pour assurer le cheminement des mammifères de taille petite à moyenne. De plus, sa longueur limitée (une cinquantaine de mètres) permet de maintenir une certaine luminosité au sein de l'ouvrage, assurant ainsi son attractivité.



Aperçu de la buse autoroutière sur le Ravin de la Bête

O. CAGAN, le 14/04/2021, Saint-Paul-lès-Durance (13)

Plusieurs observations d'indices de présence y ont été relevés dans le cadre de missions diverses, et l'ouvrage est très probablement emprunté par les colonies de Castors évoluant dans le lit majeur de la Durance à ce niveau. La majorité des traces de présence de l'espèce observées sur la zone d'étude sont très certainement le fait de ces colonies, constituées de plusieurs familles. Les traces observées au-delà du canal EDF sont quant à elles plus probablement issues des individus évoluant au sein du bassin de Cadarache.

L'ouvrage est également transparent pour les chiroptères, et le corridor de transit et d'alimentation que constitue le cours d'eau, ses milieux riverains et leur lisière, semblent tout à fait fonctionnels si l'on en croit les niveaux d'activité enregistrés sur la zone d'étude.

Cette buse a fait l'objet d'un diagnostic par la LPO PACA à la demande de la DREAL dans le cadre de l'établissement du SRCE. Un diagnostic de la perméabilité de cet ouvrage à la faune a été établi et il a été proposé des améliorations sur les secteurs prioritaires n°16 (Clue de Mirabeau) du SRCE/SRADDET. Sa perméabilité est évaluée à moyenne, en raison de la présence du cours d'eau qui peut, en conditions hydrologiques d'importance, constituer une barrière à sa franchissabilité. La LPO PACA propose dans cette étude d'y aménager une banquette après vérification des contraintes hydrauliques.

Il est toutefois rappelé ici que les périodes de hautes eaux ne constituent pas les périodes privilégiées par ce groupe biologique pour effectuer leurs déplacements, et ce d'autant plus que le secteur du ravin en amont de l'autoroute ne représente pas une zone refuge pour la faune mais plutôt une zone

d'alimentation secondaire, notamment pour le Castor. Les observations réalisées sur le terrain montrent que cet ouvrage est fonctionnel et permet le passage de la petite faune. **ESCOTA propose de réaliser une étude pour identifier les éventuelles solutions permettant d'améliorer la franchissabilité de l'ouvrage en tenant compte des conditions hydrologiques.**

Ouvrage hydraulique du ravin de la Bête :

L'ouvrage hydraulique existant du ravin de la Bête au niveau du canal EDF correspond quant à lui à un cadre en béton avec deux arches de faible diamètre, dont seule l'extrémité aval a pu être observée, l'extrémité amont étant située dans l'enceinte du CEA. A ce niveau, les berges sont également bétonnées et déconnectées du cours d'eau. Il permet le passage du cours d'eau sous le canal mais également sous la RD952, sur une longueur estimée à 150 m environ.

A noter que l'arche située en rive gauche est déjà aménagée par encorbellement pour le passage de réseaux.



Aperçu de l'extrémité aval l'ouvrage hydraulique assurant le Ravin de la Bête sous le canal EDF

O. CAGAN, le 14/04/2021, Saint-Paul-lès-Durance (13)

En aval immédiat de l'ouvrage, le cours d'eau est entièrement canalisé dans un cadre béton, qui disparaît ensuite pour laisser place à des berges abruptes et hautes, de sorte que seul le haut de talus ou le lit mouillé peuvent être empruntés par les mammifères. L'absence de talus constitue à ce niveau une dégradation de l'attractivité de l'ouvrage.

L'ouvrage est effectivement très peu fonctionnel en ce qui concerne les continuités écologiques. Il n'a toutefois pas été identifié par la LPO dans son diagnostic. Son attractivité reste toutefois très incertaine en raison de sa longueur, qui pose également des questions sur la faisabilité technique de son amélioration.

En tout état de cause, l'amélioration de sa perméabilité favoriserait le passage de la petite faune dans l'enceinte grillagée du CEA. A ce niveau, les fonctionnalités écologiques n'ont pu être analysées, mais il s'agit-là d'un lieu très fréquenté, où les risques de collision sont non négligeables. De plus, le grillage ceinturant le complexe industriel reste perméable à la petite faune, de sorte que les individus qui le rejoindrait seraient potentiellement mis en contact d'une infrastructure linéaire particulièrement empruntée.

C'est d'ailleurs le sens de l'analyse de la LPO sur le passage situé au niveau de la bretelle de raccordement entre la gare de péage et le rond-point d'accès au site de Cadarache, dont « l'aménagement confronterait la faune sauvage au site de Cadarache et son accès, hautement fréquenté ».

Autres projets de continuités écologiques sur le réseau ESCOTA :

ESCOTA porte le projet de construction de sept écoducs sur le réseau autoroutier concédé. Pour chaque projet, l'analyse environnementale et technique a permis de dresser les propositions de principe en termes d'aménagements (écoducs, aménagements de requalification écologique / environnementale d'ouvrages existants).

Le programme a fait l'objet d'une présentation auprès de la DREAL PACA et de l'AFB le 13 décembre 2019. L'opération a été approuvée par l'Etat concédant (DIT/FCA), au travers d'une Décision Ministérielle obtenue le 3 décembre 2021.

Les travaux sont actuellement en cours et vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2022.

Cette opération porte sur :

- ▷ La création des deux nouvelles buses sèches dans le remblai autoroutier, qui sont situées :
 - Sous l'A8 au PR 93,3 sur la commune de Le Luc en Provence (83)
 - Sous l'A57 au PR 48,2 sur la commune de Le Luc en Provence (83)

- ▷ L'aménagement écologiques de 5 projets comprenant 9 sites qui sont situés :
 - Sous l'A51 au PR 31.6, sur la commune de Meyrargues (13)
 - Sous l'A52 au PR 4, sur la commune de Fuveau (13)
 - Sous l'A50 au PR 33.5, sur la commune de Cassis (13)
 - Sous l'A50 au PR 34.5, sur la commune de La Ciotat (13).
 - Sous l'A8 au PR 81.7, sur la commune de Brignoles (83) (Pifforan).
 - Sous l'A52 au PR 15.5, sur la commune d'Auriol (13) (c.e. « l'Huveaune »)
 - Sous l'A57 au PR 46.8, sur la commune de Le Luc en Provence (83) ((c.e. « le Riautort »)
 - Sous l'A57 au PR 39, sur la commune de Gonfaron (83) (dont c.e. « l'Aille »)
 - Sous l'A8 au PR 48.2, sur la commune de Cabasse (83) (c.e. « l'Issole»)

Concernant l'aménagement au PR 31.6 de l'A51 sur la commune de Meyrargues, au plus proche de la zone du projet de Cadarache, l'objectif est de recréer une continuité écologique sur un ouvrage existant (en permettant à la petite faune de traverser le remblai autoroutier en empruntant l'ouvrage).

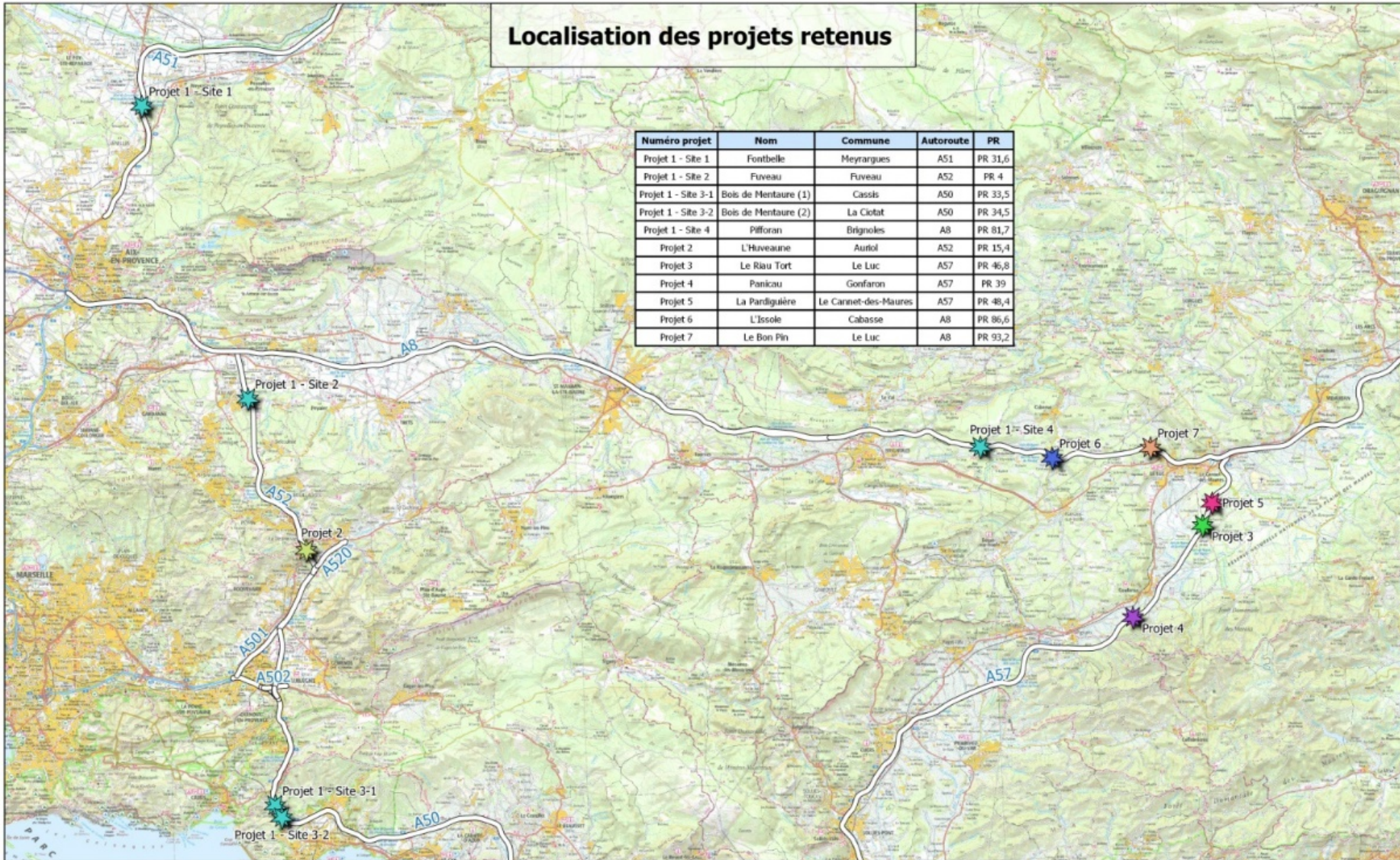
Le projet se situe dans le grand site « Sainte-victoire », proche du site Natura 2000 « Montagne Sainte-Victoire », et à 225 m à l'ouest du réservoir de biodiversité FR93RS2045 du SRCE PACA.

Les travaux consistent à aménager l'ouvrage de transparence hydraulique existant (buse métallique de 2400 mm et de 47 mètres de longueur) en réalisant des rampes bétonnées, et en créant une ouverture partielle dans le mur de l'ouvrage pour élargir le passage et l'accès au niveau des rampes pour la faune.

La carte ci-après permet de localiser les 7 projets au niveau régional.

Localisation des projets retenus

Numéro projet	Nom	Commune	Autoroute	PR
Projet 1 - Site 1	Fontbelle	Meyrargues	A51	PR 31,6
Projet 1 - Site 2	Fuveau	Fuveau	A52	PR 4
Projet 1 - Site 3-1	Bois de Mentaura (1)	Cassis	A50	PR 33,5
Projet 1 - Site 3-2	Bois de Mentaura (2)	La Clotat	A50	PR 34,5
Projet 1 - Site 4	Pifforan	Brignoles	A8	PR 81,7
Projet 2	L'Huveaune	Auriol	A52	PR 15,4
Projet 3	Le Riau Tort	Le Luc	A57	PR 46,8
Projet 4	Panicau	Gonfaron	A57	PR 39
Projet 5	La Pardiguère	Le Cannet-des-Maures	A57	PR 48,4
Projet 6	L'Issole	Cabasse	A8	PR 86,6
Projet 7	Le Bon Pin	Le Luc	A8	PR 93,2



Légende

— Tracé autoroutes Escota

Sites potentiels pour aménagement de continuité écologique terrestre

★ Projet 1



Projet 2



Projet 3



Projet 4



Projet 5



Projet 6



Projet 7



0 5 10 km

Source : Scans IGN ©



2019 ©

